



Ancien employeur ne respect pas le devoir réciproque du secret

Par **Chipie29**, le **18/04/2016** à **18:57**

Bonjour à tous, je viens vers vous pour que vous puissiez (je l'espère)m' éclairée sur ma situation que voilà :

Mon ancienne patronne pour qui j'ai travaillé pendant 6 ans et avec qui vs vs en doutée c mal terminé pour plusieurs raisons (trop long et trop compliqué).

Je suis barmaid de jour dans un petit quartier d'une grande ville, je précise car le travail de barmaid dans un quartier de ce genre (marché, personnes âgées et, club de pétanque) ne s'arrête pas o simple service, une réputation est importante, longue à construire (22ans d'exercice) par chance les clients m'apprécie et ne prête pas attention à c calomnies. Après une rupture conventionnelle, j'ai fait plusieurs remplacements (7mois sur 12) dans un bar a QQ rue de mon ancien taff , après 2ans , voilà que mon ancienne employeur , décide par le biais d'un client de joindre, ma nouvelle patronne pour lui faire part de tout le bien qu'elle pouvait pensé de moi!!? Je ne vs fait pas un dessin il sera sûrement très laid.

Alors j'ai u le droit a tout, suspicions sur les "rappors" que j'avais avec son mari !! bref SS intérêt ni vérité mais surtout aucun reproches sur mon travail. Le plus triste dans l'histoire c qu'elle la crû !!

C nouveau poste ne m'intéresse pas ,ce que je voudrais savoir c comment je dois m'y prendre pour ne pas en rester là que faire ? car 2 ans avait passés, c plus que rageant (je reste polie car vs devez-vous v en doutez ce n'est pas "rageant "qui me viens)...

Derrière c QQ lignes, certainement un peu confuses, je viens vers vous pour QQ conseils.

Merci par avance .

CHIPIE. 92

Par **P.M.**, le **18/04/2016** à **19:58**

Bonjour,

Je ne sais pas si vous vous connectez à internet par votre mobile, mais ce n'est pas une raison pour rédiger en langage sms...

Votre nouvel employeur qui a eu le temps de vous apprécier ne devrait pas prêter attention à ces ragots, autrement, sur un plan juridique, tout dépend des preuves dont vous disposez...